

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 octobre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; Jean-Pierre GIUNTINI ; Yannick ECHEVEST



DELBU2021-10-106

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EJE RPAM PAIMPOL CREATION D'UN POSTE-REMPLACEMENT D'UN AGENT EN DETACHEMENT

La responsable du RPAM de Paimpol est détachée pour fonctions électives pour une durée de 5 ans depuis le 1^{er} juin 2020. Titulaire du grade d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle au sein de RPAM elle est remplacée par un agent contractuel non permanent depuis le 1^{er} septembre 2020. Ce dernier suit actuellement la préparation au concours d'éducateur de jeunes enfants et pourra être nommé en cas de réussite aux épreuves. Le poste d'un agent détaché est effectivement considéré vacant au bout de 6 mois.

Il est donc proposé à compter du 1^{er} janvier 2022 :

* de créer un poste à temps complet d'Educateur territorial de jeunes enfants

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°2017-902 du 0,9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfant ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 janvier 2021

Madame Fanny CHAPPE ne prenant pas part au vote,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'éducateur territorial de jeunes enfants ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,


Vincent LE MEAUX

